

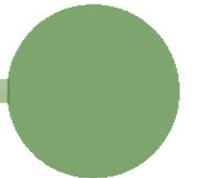
RAPPORT D'ACTIVITE DES SERVICES DE L'ETAT EN SEINE-ET-MARNE

2011

2011



PRÉFET DE
SEINE-ET-MARNE





PRÉFÈTE DE SEINE-ET-MARNE

RAPPORT D'ACTIVITE 2011 DES SERVICES DE L'ETAT EN SEINE-ET-MARNE

SOMMAIRE

PAGES

L'ETAT QUI PROTEGE LES POPULATIONS

- la sécurité publique..... 1
- la sécurité routière..... 2
- la sécurité civile..... 3

L'ETAT QUI DEVELOPPE LES TERRITOIRES

- la rénovation urbaine et les grands projets d'aménagement..... 4
- le soutien au monde agricole..... 7
- la protection du cadre de vie et de l'environnement 8
- la valorisation et la préservation du patrimoine..... 11

L'ETAT QUI EMANCIPE ET CREE DU LIEN

- la réussite scolaire et l'accès à la culture 13
- la lutte contre les inégalités 15
- la politique de la Ville..... 18
- la protection du consommateur 29
- l'offre sanitaire..... 34

L'ETAT QUI MODERNISE SON ACTION

- la simplification de la carte de l'intercommunalité 35
- l'amélioration de la qualité de service : l'accélérateur Marianne..... 38

ANNEXES

L'ETAT QUI PROTEGE LES POPULATIONS

... garant de la sécurité et la tranquillité publiques

Indépendamment de la lutte contre la délinquance qui reste la mission prioritaire des forces de police et de gendarmerie à travers la déclinaison départementale des différents plans gouvernementaux, l'effort a plus particulièrement porté en 2011 sur le développement d'une politique raisonnée de prévention grâce à la généralisation de la vidéo protection, arme de dissuasion qui permet d'améliorer significativement la sécurité dans les communes qui n'en sont pas dotées - 50 communes et 3 communautés de communes où 847 caméras assurent la couverture de la voie publique et des bâtiments publics.



Comité plénier de prévention de la délinquance

Par ailleurs les collectivités locales et les associations les plus impliquées dans ce domaine ont pu bénéficier de l'aide du Fonds interministériel de prévention de la délinquance au titre du volet social à hauteur de près de 380 000 € et des subventions de la Mission interministérielle de lutte contre la délinquance territoriale à hauteur de 190 000 € ; Parmi les initiatives les plus innovantes en la matière il faut signaler l'intervention sociale au commissariat de Moissy-Cramayel de l'association Espoir, soutenue par le FIPD, ainsi que l'accompagnement social des usagers de produits psychoactifs, notamment des personnes dépendantes fragilisées de APS Contact, soutenue par la MILDT.

L'ensemble de ces actions a été valorisé au sein du comité plénier de prévention de la délinquance qui s'est tenu sous la présidence du préfet le 29 novembre 2011, en présence d'une centaine de participants. En appui de cette politique, au cœur des préoccupations de nos concitoyens, le Préfet de Seine-et-Marne a multiplié les déplacements sur le terrain et les rencontres avec les élus locaux.



Le Préfet de Seine-et-Marne sur la ligne RER B Emerainville/Tournan-en-Brie le 4 novembre 2011 lors d'une opération coordonnée de sécurité DDSP/Gendarmerie/SUGE

CHIFFRES CLES, BILAN ANNUEL

La **délinquance globale** constatée en Seine-et-Marne connaît une **diminution de 0,20%**, avec 80 438 faits recensés en 2011 contre 80 607 faits en 2010.

• La **délinquance de proximité** connaît une **diminution de 2,98%** avec 36 603 faits recensés en 2011 contre 37 729 faits en 2010.

... de la sécurité routière

Dans un département où le réseau routier est particulièrement dense et diversifié, la lutte contre les vitesses inadaptées et excessives est une priorité absolue.

Dans cette perspective, en complément d'une politique volontariste de contrôles renforcés, un programme d'installation de radars pédagogiques dits ETP - Equipement de Terrain Pédagogique - a été mis en œuvre à l'issue du comité

interministériel de sécurité routière du 11 mai 2011 : le premier volet, appliqué dès juillet a consisté à remplacer les 24 panneaux avertissant des radars fixes.

Le deuxième volet, confié à la direction départementale des territoires a porté sur le maillage des routes du département par des ETP situés sur des zones à caractère dangereux. 8 zones ont ainsi été identifiées par l'observatoire départemental de la sécurité. Des ETP y ont été

installés dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de sécurité Routière (PDASR). Dans le même esprit de prévention, pour une meilleure information du conducteur, une liste de 36 zones à risques a été transmise aux entreprises qui commercialisent des aides à la conduite (GPS).



Les premiers radars pédagogiques entrent en service

... et de la sécurité civile des populations

En matière de protection et de sécurité civile, conformément à la doctrine instaurée par la loi de modernisation de la sécurité civile, l'intégration des plans de secours et notamment les plans particuliers d'intervention (PPI) aux dispositions ORSEC s'est poursuivie. 2 sites supplémentaires ont été classés SEVESO seuil haut en 2011, ce qui porte le nombre total de

sites à 14 pour le département (soit près de 45% des sites situés en Ile-de-France). 12 disposent actuellement d'un PPI. En matière de défense civile dans le cadre de la refonte des points sensibles 7 nouveaux plans de protection externe - PPE - ont été réalisés, ainsi que 50% des plans communaux de sauvegarde - PCS - dont le suivi des travaux est coordonné par les services de l'Etat - préfecture et direction départementale des territoires -

Exercices de sécurité civile : des thématiques ciblées

En 2011 la préfecture - Service Interministériel de Défense et de Protection Civile SIDPC- a organisé 4 exercices majeurs en relation avec les services de secours et les forces de l'ordre, sur des thématiques particulièrement sensibles : sites SEVESO seuil haut à risques technologiques importants (GPN) et Disneyland Paris.

Ces épisodes qui sont toujours des temps forts ont été mis à profit pour élargir l'utilisation du Portail ORSEC à des acteurs non présents au Centre Opérationnel Départemental - COD - comme la SNCF ou encore faire participer des associations de sécurité civile à l'évacuation de nombreuses victimes (exercice Disney).

Par ailleurs le plan de protection externe du Centre de Transmission de la Marine de Saint Assises a fait l'objet d'un exercice spécifique qui a permis de tester les principaux dispositifs de sauvegarde.

Enfin, le service a participé à l'exercice national NRBC qui s'est déroulé sur 3 jours en juin 2011.



PC opérationnel lors de l'exercice de sécurité civile Disney.

Gestion de crise : mise en place d'un dispositif d'hébergement d'urgence en cas de crise routière.

En matière de gestion de crise le COD a été activé 12 jours en 2011, dans le cadre des exercices ou à titre préventif lors des visites du Président de la République. Les conditions climatiques clémentes de l'hiver 2011-2012 n'ont pas généré d'activation du COD. Toutefois, la préparation de cette période hivernale, notamment l'organisation d'un

dispositif d'hébergement d'urgence pour d'éventuels usagers de la route sinistrés a mobilisé l'ensemble des services concernés

Suivi des établissements recevant du public : une transmission dématérialisée des PV des commissions de sécurité.

La procédure de dématérialisation de la transmission des documents administratifs initiée en 2010 avec la mise en ligne des procès-verbaux de la commission de sécurité de l'arrondissement de Melun, en remplacement des envois de documents papier, a été généralisée à l'ensemble des commissions. L'utilisation du SIT a été démultipliée (mise en ligne des procès-verbaux des 156 commissions de sécurité annuelles), ce qui a permis une économie de 70 000 copies papier.

L'ETAT QUI DEVELOPPE LES TERRITOIRES

Pour un développement maîtrisé et équilibré des territoires...

L'Etat, à travers les services de la direction départementale des territoires, met en œuvre sur l'ensemble du territoire seine-et-marnais les politiques publiques qui concourent à un développement harmonieux : l'urbanisme, le logement, le développement durable et l'environnement, l'agriculture et la sécurité des équipements routiers.

2011 a été marquée par la conduite de projets de rénovation urbaine visant à améliorer les conditions de vie dans certains quartiers et à augmenter l'offre de logements sociaux, la finalisation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Yerres, la préparation de certains projets à fort enjeux environnementaux comme le Grand Paris et le programme Villages Nature ainsi que l'achèvement des chantiers du Pôle scientifique et technique, du service d'études et de transports, les routes et leur aménagement – SETRA – et du centre technique de l'Équipement – CETE – à Sourdun.

En 2011 l'effort d'information auprès des élus et des professionnels a porté sur les nouveautés réglementaires, notamment sur la réforme des taxes d'urbanisme, le droit des sols et les plans

locaux d'urbanisme. Dans la logique des nouveaux enjeux de développement durable deux colloques centrés sur les thématiques de l'urbanisme et du climat appliquées aux spécificités du département ont été organisés en partenariat avec l'ensemble des acteurs locaux concernés.

■ La rénovation urbaine et développement de l'offre de logements

L'Etat, en l'occurrence les services de la DDT, accompagne les villes dans leurs projets urbains, veille au respect des conventions de partenariat et assure la gestion locale des financements de l'Agence nationale de rénovation urbaine – ANRU -. Il a investi en 2011 318 millions d'euros dans 6 opérations de rénovation urbaine, comportant un volet habitat, au profit des zones urbaines sensibles de Dammarie-les-Lys, Le Mée-sur-Seine, Melun, Meaux, Nemours et Monterau-Fault-Yonne.

En 2011 si la production de logements locatifs a fléchi, elle s'est significativement améliorée en terme de qualité environnementale et de destination : 1146 nouveaux logements BBC ont

ainsi été financés en 2011 contre 896 en 2010 et 2758 logements ont été réhabilités sur la période 2009/11 grâce au recours à un éco-prêt logement social.

L'ensemble de ce nouveau parc joue pleinement son rôle social avec 79% de logements familiaux réservés à des ménages à faibles revenus et 72% concentrés dans des collectivités éligibles à la loi SRU, dont 48% dans des communes déficitaires qui n'ont pas encore satisfait à leur obligation à ce titre.



Démolition de la tour de Meau

■ Les Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux - SAGE -

Globalement 2 SAGE ont été approuvés en 2011, un a été présenté à l'enquête publique et 2 sont en phase d'élaboration. Le plus emblématique est celui des eaux de l'Yerres approuvé après 2 ans de travaux. Couvrant un bassin versant de près de 1030 Kms2 et 118 communes sur une longueur de 300 kms de cours d'eau, ce SAGE est appelé à réglementer pour les années à venir la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques associés qui, en Seine-et-Marne sont soumis à de fortes pressions urbaines et agricoles.

■ Les grands projets d'aménagement

Les services de l'Etat ont également apporté leur expertise technique et administrative dans le cadre des diverses procédures relevant de plusieurs réglementations encadrant le programme Villages Nature, dont les premiers permis de construire ont été déposés dès la fin de l'année. De même ils ont procédé à une analyse fine des enjeux en cause dans la délimitation des périmètres des contrats de développement territorial - CDT -, outils structurants du Grand Paris, ce qui permettra, en liaison avec les collectivités concernées, de définir une stratégie réfléchie de mise en œuvre.



Projet villages Nature

■ Les constructions

En 2011 l'unité construction de la DDT a assuré la livraison des bâtiments devant accueillir le service d'études sur les transports, les routes et leurs aménagements - SETRA - à Sourdun en provenance de Bagneux et l'achèvement des travaux de l'internat d'excellence, portant sa capacité d'accueil à 400 élèves. Parallèlement, les travaux pour accueillir le centre d'études techniques de l'équipement - CETE - d'Ile-de-France sur le site de Sourdun, ont démarré pour une livraison programmée en mai 2012.

Le chantier du pôle scientifique et technique - PST - de la Cité Descartes à Marne-la-Vallée a pris son essor en 2011. Malgré la complexité technique du chantier et les délais très courts, le projet sera livré dans les délais.

Il faut noter que le coût - 120 millions d'euros - du projet a nécessité un suivi fin et réactif pour un paiement dans les meilleurs délais des entreprises prestataires alors même que la mise en place d'un nouveau système comptable en alourdissait la procédure.



Construction du PST

■ Les Colloques «la Seine-et-Marne dans la métropole parisienne» et «le climat change comment s'adapter ?»

Enfin, point d'orgue de la politique de communication en direction des élus locaux dans le contexte d'application des lois «Grenelle», de la loi Bricq et de la loi Grand Paris, la DDT a organisé 2 colloques : L'un à Combs-la-ville, le 7 novembre 2011, consacré aux grands enjeux urbains du développement territorial du département.

Près de 150 collectivités, administrations, institutions professionnelles et écoles y étaient représentées. Les actes de ce colloque sont disponibles sur le site Internet de la DDT (<http://www.seine-etmarne.equipement-agriculture.gouv.fr/>).



L'autre le 12 mai 2011 sur le développement durable intitulé "le climat change, comment s'adapter?", auquel ont participé notamment les villes nouvelles de Sénart et de Marne la Vallée, le Commissariat Général au Développement Durable et le Conseil général de Seine-et-Marne.



Chiffres clés

- 1 578 nouveaux logements sociaux financés
- 6 projets de rénovation urbaine opérationnels
- 203 démolitions de logements sociaux
- 325 constructions
- 1 098 réhabilitations
- 2 408 dossiers aides à la surface et à la production, soit 114 M€
- 230 exploitations agricoles contrôlées
- 34 demandes d'installation dont 29 installations " Jeunes agriculteurs "

- 55 déclarations « loi sur l'eau »
- 17 autorisations loi sur l'eau instruites
- 4 études engagées pour la mise en oeuvre du Schéma Départemental d'Assainissement
- 491 sur 514 communes seine-et-marnaises couvertes par un document d'urbanisme local
- 15 SCoT en cours d'élaboration, dont 1 SCoT « Grenelle »
- 4 projets de Contrats de Développement Territorial
- 15 765 actes d'urbanisme instruits dont 6 773 permis de construire
- 25,15 M€ de taxes d'urbanisme liquidées
- 1 580 visites ATESAT (Assistance Technique fournie par l'État aux collectivités pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire)
- 1 200 commissions et visites d'accessibilité et de sécurité
- 345 contrôles (publicité, police de l'eau, Installation de Déchet Inerte)

■ le soutien au monde agricole et la préservation de l'identité des territoires

L'événement marquant de 2011 c'est le succès de la Télédéclaration des demandes d'aides présentées au titre de la Politique Agricole Commune - PAC -.



Télédéclaration

Dans le cadre de la promotion de l'e-administration, le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire s'était fixé pour objectif la télédéclaration de 50% des dossiers de demande d'aides surface.

La télédéclaration consiste pour l'agriculteur, à déposer par Internet à l'aide du site TelePAC ses demandes d'aide financière européenne et nationale. En Seine-et-Marne sur 2 408 dossiers de demande d'aides surface (PAC) déposés, 58% ont été télédéclarés, ce qui est plus que la moyenne nationale de 54%.

Ces bons résultats ont pu être atteints grâce à la mobilisation des agents spécialisés de la DDT auprès des acteurs concernés (agriculteurs, chambre d'Agriculture, centre de gestion, coopératives, etc...) dès le mois de janvier.

L'objectif fixé par le ministère est 80% de télédéclaration en 2013.

■ la protection du cadre de vie et de l'environnement

■ La prévention des risques et de l'environnement industriels

L'Etat par le biais de La Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie d'Ile -de- France - DRIEE - et de son unité territoriale exerce une mission de contrôle des établissements industriels, visant à prévenir et à réduire les dangers et les nuisances liés à ces installations, dans le but d'assurer la sécurité et la santé des personnes, ainsi que la protection de l'environnement. Cette mission s'inscrit dans le cadre de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement. L'objectif premier est la réduction du risque à la source des installations classées pour la protection de l'environnement - ICPE - : 635 ICPE soumises à autorisation dont 566 en fonctionnement en Seine-et-Marne et plus de 4000 avec les ICPE soumises à simple déclaration.

■ La prescription des Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) pour les établissements SEVESO Seuil Haut

Quand la réduction du risque à la source n'est pas techniquement ou économiquement

possible, la protection des populations est assurée par la maîtrise de l'urbanisation. Pour les établissements SEVESO seuil haut, cette démarche est formalisée par les PPRT. En 2011, 2 PPRT concernant 2 établissements ont été approuvés : BRENNTAG à Tournan-en-Brie et KUEHNE NAGEL à Savigny-le-Temple portant à 5 PPRT approuvés sur les 10 prescrits. Cette action est menée pour les 14 établissements SEVESO seuil haut du département dont l'examen des études de dangers a abouti à un renforcement des prescriptions de sécurité. Les deux établissements nouvellement classés SEVESO seuil haut en 2011 sont : les sociétés GEREP à Compans et NORBERT-DENTRESSANGLE à Savigny-le-Temple. Pour le premier, l'étude de dangers est en cours d'actualisation par l'exploitant ; pour le second, des servitudes d'utilités publiques ont été mises en place. De plus, les premières concertations ont été engagées pour définir les modalités de financement des travaux prescrits dans les zones des mesures foncières des PPRT concernés. La concertation est menée en particulier au sein des comités locaux d'information et de concertation - CLIC - de ces sites industriels.



■ Les actions prioritaires sur les autres établissements

L'inspection a poursuivi son action sur un certain nombre d'autres établissements à risques tels que les 22 établissements Seveso seuil bas avec l'examen des études de dangers, les 31 silos dont 23 à enjeux très importants, les dépôts d'engrais (1 usine et 10 dépôts) ou les 142 entrepôts dont les risques sont bien connus au regard notamment de l'accidentologie. La mise en œuvre des meilleures techniques disponibles - MTD - imposée par la directive européenne relative à la prévention et à la réduction intégrée de la pollution, dite directive « IPPC », a conduit un secteur industriel important et a fait évoluer de façon substantielle ses pratiques ; il s'agit de l'activité du traitement de surface : 14 établissements de ce secteur sur 29 (48 établissements en 2007) n'ont plus de rejets

d'eau résiduaire industrielle (ils n'étaient que 7 en 2007).

Les actions menées par l'inspection permettent de renforcer la maîtrise du risque de légionellose par les exploitants de tours aéroréfrigérantes (TAR). L'on compte 188 TAR (233 en 2009) en Seine-et-Marne correspondant à 101 circuits d'eau dans 58 établissements (66 en 2009). Les résultats des analyses en légionelles de ces installations, y compris lors des contrôles inopinés, montrent que ce renforcement est nécessaire. Un seul dépassement du seuil de 100 000 UFC/l (seuil d'arrêt immédiat des installations) a été constaté en 2011 contre 20 en 2005.

La réduction des émissions industrielles constitue également un axe fort d'intervention de l'inspection en ce qui concerne :

- les substances dangereuses dans l'air (benzène, HAP, PCB, dioxines, arsenic, mercure et solvants) avec un suivi régulier des établissements concernés: 1 aciérie, 1 raffinerie, 2 verriers et 5 unités d'incinération de déchets notamment et des actions ponctuelles vis-à-vis des pressings par rapport au danger que présente le perchloréthylène pour la santé,

- la réduction des substances dangereuses dans l'eau (RSDE) : il a été prescrit à 50 exploitants de procéder à des séries d'analyses afin d'identifier les substances dangereuses qu'ils émettent dans le milieu aquatique. A

terme, le but est de faire disparaître la présence de telles substances dans les masses d'eau. Dans 24 % des cas, l'examen des premiers rapports s'est conclu par la mise en œuvre d'une surveillance pérenne de certaines substances identifiées et dans 6 % des cas, par la mise en œuvre de plans d'actions visant à les réduire ou à les supprimer des rejets concernés.

Au titre des émissions de gaz à effet de serre, les dossiers de demande d'allocation de quotas pour la nouvelle période 2013-2020 ont été instruits et des propositions ont été faites concernant 30 industriels de Seine-et-Marne. Pour les installations de traitement des déchets (6 unités d'incinération dont 1 d'incinération de déchets dangereux et 6 centres de stockage), les inspections sont systématiquement annuelles. La concertation est menée en particulier pour les centres d'enfouissement technique, dans le cadre des commissions locales d'information et de surveillance (CLIS). Une action spécifique a été conduite à l'encontre de 6 exploitants de centres de stockages illégaux de déchets du bâtiment ou des travaux publics

En 2011, l'action lancée auprès des détenteurs d'appareils contenant des PCB (transformateurs électriques) a permis l'élimination de plus de 200 appareils. Il reste pour 2012 une vingtaine de détenteurs et 30

appareils à éliminer (126 détenteurs et 287 appareils concernés en 2010).

L'action visant à procéder à un diagnostic des lieux d'accueil des populations sensibles (écoles) après croisement avec l'inventaire des sites potentiellement pollués en raison d'une activité passée s'est poursuivie en 2011: 11 diagnostics ont été menés sur les 16 sites concernés en Seine-et-Marne.



■ Autres contrôles techniques de sécurité

L'unité territoriale de Seine et Marne surveille également l'action des organismes habilités à contrôler les équipements sous pression réglementés, afin d'assurer un niveau de sécurité approprié à ces équipements industriels. 46 investigations ont ainsi été menées à ce titre en 2010.

■ La gestion des ressources du sous-sol

La DRIEE poursuit un double objectif, pour une gestion durable des ressources du sous-sol :

- elle permet l'accès aux ressources du sous-sol - matériaux, pétrole, géothermie, eaux souterraines - en veillant à une exploitation optimale et écologiquement responsable des gisements et en participant à l'élaboration de schémas directeurs ;

- elle contrôle les conditions d'exploitation des carrières - 64 exploitations en Seine-et-Marne soit 60% des exploitations de la région -, afin d'assurer la sécurité et la santé des personnes ainsi que la protection de l'environnement. 53 inspections ont été réalisées en 2010.

En 2011, la révision du schéma départemental des carrières, mutualisée au niveau régional dans un premier temps, a été reprise localement et poursuivie à l'occasion de 4 réunions d'un groupe de travail réunissant les acteurs autour des membres de la Commission départementale de la Nature, des Paysages et des Sites « Carrières ». Par ailleurs le pétrole étant une ressource naturelle recherchée et exploitée depuis plus de 50 ans en Seine-et-Marne, les demandes de permis de recherche sont nombreuses et prégnantes. 2011 n'a pas échappé à la règle.

La DRIEE doit contrôler toute la vie d'une installation classée :

- Instruction des demandes d'autorisation, d'enregistrement et des déclarations
- Inspection sur site
- Cessation d'activités.

Dans l'exercice de ces missions d'inspection des installations classées, l'unité territoriale a mené notamment les actions suivantes:

- Contrôle des 14 établissements industriels à risques qui relève du seuil haut de la directive Seveso 2
- Réalisation de 344 inspections et fait procéder à des contrôles inopinés
- Proposition de 78 arrêtés de prescriptions ;
- Étude de 28 dossiers de demande d'autorisation d'installations nouvelles ou d'extension d'installations existantes. A noter qu'il a été accordé les 3 premiers arrêtés d'enregistrement : procédure simplifiée introduite par la Loi dans le Code de l'Environnement
- Proposition de 35 arrêtés de mise en demeure ou de sanctions administratives
- Établissement de 16 procès-verbaux d'infractions ou de délits
- Émission de 644 avis en matière d'urbanisme et de foncier.

■ La valorisation du patrimoine

L'Etat, par le biais de la direction régionale des Affaires culturelles contribue à la valorisation et à la préservation du patrimoine.

■ L'archéologie

● **La moitié sud du département :** le patrimoine antique de Melun se trouve désormais valorisé à travers une plaquette sur la ville romaine à disposition du grand public. Par ailleurs le chantier du lycée Thibault de Champagne s'est poursuivi à Provins en liaison avec le service départemental d'archéologie du Conseil général. Autre fait remarquable : les fouilles du secteur « Nord-Varâtre » à Lieusaint ont livré un important site du haut Moyen-Âge. Les autres sites concernés : une ferme gallo-romaine à Bazoches-les-Bray et, à Ormesson, le niveau de chasseurs gravettiens, phase du paléolithique supérieur. Les fouilles du niveau de chasseurs néandertaliens, d'un grand intérêt scientifique, sont programmées quant à elles dans quatre à cinq ans. A noter que les premiers restes humains découverts à Pincevent sont probablement des plus vieux franciliens retrouvés à ce jour.

● **La moitié nord du département :** l'activité dans le nord de la Seine-et-Marne a concerné

aussi bien le territoire rural - Compans, Guignes-Rabutin, Le Mesnil-Amelot, Rouvres, Saint-Mard - que les zones urbaines - Chelles, Lagny-sur-Marne, Meaux - et les petites agglomérations - Othis, Chessy, Villeparisis - . 2011 a été marquée par la réalisation de plusieurs opérations dont trois d'envergure, totalisant plus de 200 ha. Le diagnostic sur la future ZAC Le Couvernois a révélé la présence de deux sites importants des époques gallo-romaine et alto-médiévale. La présence d'une implantation humaine dès l'époque paléolithique a été attestée lors de l'opération menée sur la ZAC des 3 Ormes. Dans le secteur des carrières, l'importante fouille dans l'enceinte de l'entreprise Véolia à Fresnes-sur-Marne et Charny a débuté cette année et se poursuivra en 2012 et 2013. Elle a permis de retrouver deux habitats gaulois / gallo-romains précoces et une tombe inachevée datant de la fin de l'âge du bronze ou du début de l'âge du fer.

■ **Monuments historiques :** l'activité de la Conservation Régionale des Monuments Historiques – CRMH - s'est inscrite dans le cadre des grands axes définis au plan régional :

- la protection d'éléments significatifs du patrimoine avec la décision de la Commission Nationale des Monuments historiques de classer l'ancien Palais des Comtes de Champagne -

lycée Thibault de Champagne XIe–XIIIe - à Provins et d'inscrire l'ancienne commanderie du Temple à Saint-Martin-des-Champs;

- la programmation d'un certain nombre d'opérations de travaux, qu'il s'agisse de la mise en sécurité d'édifices appartenant à l'Etat - Cathédrale Saint-Etienne de Meaux - ou de grandes opérations de restauration conduites en maîtrise d'ouvrage propriétaire;
- la restauration du patrimoine mobilier particulièrement remarquable dans le département, et notamment celle de l'estampe monumentale « le triomphe de Jésus Christ » - seconde moitié XVIIIe - de l'église de Combs-la-Ville, classée au titre des Monuments Historiques.



Estampe « Le Triomphe de Jésus Christ »

■ La préservation du patrimoine

● L'architecture

Parmi les principales opérations de travaux d'entretien on peut citer, au château de Fontainebleau, la réfection des toitures du bâtiment de la régie et de la galerie de Diane, ainsi que le réaménagement du réfectoire du personnel. Dans la continuité de la démarche qualité partenariale, initiée en décembre 2009, la DRAC d'Ile-de-France a inauguré en février 2011 une charte qualité pour la valorisation du bâti ancien en Seine-et-Marne. Ce document cadre s'inscrit dans le double objectif de restaurer le bâti ancien sans le dénaturer, afin de préserver le patrimoine transmis, tout en l'adaptant aux règles actuelles du développement durable et aux efforts de réduction des dépenses énergétiques. Dans l'attente du décret d'application relatif aux aires de valorisation du patrimoine, paru le 21 décembre 2011, les collectivités, dont Melun, ont engagé les études en vue de la création d'une AVAP sur leur territoire. La ville de Noisiel après dix années de mise en oeuvre du label *ville d'art et d'histoire*

examine la possibilité d'un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine - CIAP - dans les anciens réfectoires Menier. Une nouvelle convention est à élaborer pour la poursuite de la mise en oeuvre du label à partir de 2013.

● L'urbanisme et l'environnement

Dans le cadre de la gestion du site classé de la forêt domaniale de Fontainebleau, le service s'est largement investi pour l'aboutissement de deux aménagements ambitieux réalisés avec des concessions établies par l'ONF :

- La requalification du centre équestre du Grand Parquet par la communauté de communes du Pays de Fontainebleau
 - l'implantation d'un centre d'écotourisme à proximité des Gorges et de l'Ermitage de Franchard.
- L'instruction des dossiers de création de zone de développement de l'Eolien et les demandes de permis de construire des éoliennes sur le secteur

de Chalaute-la-Grande a débouché sur un avis défavorable compte tenu de l'impact paysager prévisible de la ligne de cinq éoliennes à proximité du site de Provins, inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco.

■ Les lieux de culture

Le musée de la Grande Guerre à Meaux a été inauguré le 11 novembre 2011 par le Président de la République en présence de Jean-François Copé, maire et président de la communauté d'agglomération du Pays de Meaux. Bien que n'ayant pu ouvrir en novembre tous les espaces destinés aux visiteurs - auditorium, salles d'expositions temporaires, centre de documentation - le musée, soutenu par une campagne de communication grand public, a atteint son but et comptait 32.000 visiteurs après 45 jours d'ouverture. Enfin le musée de la Gendarmerie a obtenu l'appellation *musée de France* à la séance du Haut Conseil des musées de France, le 14 janvier 2011.

L'ETAT QUI EMANCIPE ET CREE DU LIEN

■ la réussite scolaire

Le montant total des dépenses de l'Education Nationale dans le département s'élève à **1 325 203 000 euros** pour l'ensemble des niveaux d'enseignement de l'école à l'université.

La quasi-totalité de ces crédits correspond aux dépenses de personnel, puisque celles-ci s'établissent à 99,13 % du total, tandis que les aides sociales - bourses 2nd degré pour près de 9 millions d'euros - et les crédits de fonctionnement - pour près de 3 millions d'euros- représentent 0,87 %.

La rentrée scolaire 2011 s'est traduite par une évolution des effectifs d'élèves scolarisés et du réseau scolaire dans les écoles et les collèges du département.

En ce qui concerne les écoles, 631 élèves supplémentaires ont été accueillis ce qui porte le total des élèves des écoles à 151 857. Cet effectif est inférieur à celui attendu (- 861 élèves).

Pour accueillir ces élèves, 32 classes ont été ouvertes, portant leur total à 6 202. Ce solde positif correspond à 76 fermetures et 108

ouvertures, ce qui illustre les mouvements de population à l'intérieur du département.

En ce qui concerne les collèges, 1 324 élèves supplémentaires ont été accueillis dans 126 collèges du département, portant l'effectif total à 66 505 élèves. Cette évolution est globalement conforme à celle attendue (-104 élèves par rapport aux prévisions).

Pour accueillir ces élèves supplémentaires 19 divisions ont été ouvertes dont 2 Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) permettant d'assurer l'intégration des élèves handicapés en milieu scolaire et une classe d'accueil permettant d'accueillir les élèves nouvellement arrivés en France.

Par ailleurs, 7 sections européennes permettant d'assurer un enseignement renforcé des langues vivantes - les cours dans différentes disciplines sont dispensés dans une langue étrangère - ont également été créées.

Les résultats aux examens font apparaître une stabilité pour le Diplôme National du Brevet.

79.80% d'élèves de 3^{ème} ont obtenu ce diplôme en 2011 (-0.05% par rapport à 2010), tandis que les résultats pour le baccalauréat s'établissent à 84.5% de réussite, marquant une augmentation de 1.8% par rapport à la session 2010.



■ l'accès à la culture

Le spectacle vivant

● Théâtre

Les interventions des services de la direction des affaires culturelles d'Ile-de-France se concentrent principalement sur les deux scènes nationales. A Noisiel l'association de la Ferme du Buisson se transforme en EPCC dès l'année 2012. A Sénart, l'avant projet définitif du nouveau théâtre de la scène nationale a été voté par le comité syndical du SAN de Sénart. La livraison du nouveau théâtre, dont la gestion fera l'objet d'une délégation de service public est prévue fin 2014.

● Musique et danse

Dans ce domaine, deux SMAC ont été conventionnées en 2010 pour une période de trois ans : le File 7 à Magny-le-Hongre et l'Empreinte à Savigny-le-Temple. La DRAC soutient également le lieu de musiques actuelles Les Cuizines à Chelles ainsi que le réseau départemental musiques actuelles Pince Oreilles.

Les Arts plastiques

En Seine-et-Marne, la DRAC accompagne le **centre d'art de la Ferme du Buisson** à Noisiel et le **Centre photographique d'Ile-de-France (CPIF)** à Pontault-Combault. Celui-ci a fêté ses 20 ans en proposant une importante exposition personnelle de **Patrick Tosani** avec la Maison européenne de la photographie (MEP) et un **colloque sur les récentes évolutions de la photographie en France**, en partenariat avec l'université Paris 1 et l'Institut national d'Histoire de l'Art. Le nouvel espace d'art contemporain, **Les Eglises de Chelles** est soutenu pour sa programmation artistique tournée vers les images. Ce pôle est conforté par les résidences de plasticiens et les expositions du **parc culturel de Rentilly** mis en oeuvre grâce à un partenariat avec le FRAC. Le projet « Bienvenue », **Pôle Scientifique et Technique sur le campus de Marne-la-Vallée à Champs-sur-Marne**, porté par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement, a fait l'objet d'une procédure **de 1% artistique confiée à Tadashi Kawamata**.

La commande publique

La DRAC s'est engagée dans le projet ambitieux et inédit de confier à une équipe **artiste/architecte, la réhabilitation du château de Rentilly en espace d'exposition**.

Le cinéma, l'audiovisuel et le multimédia

L'activité culturelle liée aux salles art et essai du département est portée par les cinémas qui coordonnent les dispositifs nationaux d'éducation au cinéma. Le cinéma *Ciné Confluences* à Varennes-sur-Seine coordonne le dispositif « Collège au cinéma » en collaboration avec l'inspection académique et l'association Act'art 77. Dans le cadre du partenariat avec le Rectorat de Créteil, le dynamisme des établissements scolaires seine-et-marnais est avéré notamment avec la participation du lycée Blaise Pascal de Brie-Comte-Robert, qui accueille en résidence le collectif 18.3. Dans le cadre du plan rural et en partenariat avec le conseil Général de Seine-et-Marne, l'artiste plasticien Pedro Marzotti mène « une résidence mission » sur la commune de Savins consistant en créations in situ avec les habitants et les enfants.

L'Etat, avec les services de la direction départementale de la cohésion sociale, veille à promouvoir les politiques de lutte contre toutes les formes d'inégalité et de précarité. Il s'attache également à développer les secteurs d'activité qui, comme le sport, sont facteurs d'intégration.

■ L'égalité entre les femmes et les hommes

Elle est le cœur de mission de la délégation départementale aux droits des femmes. Elle a été en 2011 une des priorités de la DDCS. Deux domaines ont été particulièrement ciblés : l'accompagnement des entreprises et des acteurs de l'insertion pour l'égalité professionnelle, et la déclinaison du Nouveau Plan National de Lutte contre les Violences Sexistes, approuvé en CDPD en décembre 2011.

■ la lutte contre les incivilités dans le sport

Au sein de la DDCS le pôle « sports pour tous » assure le suivi des activités physiques et sportives et de leur réglementation. Il pilote ainsi le plan départemental partenarial de prévention et de lutte contre les incivilités et la violence dans le sport. Dans ce cadre, la cellule de veille qu'il anime avec la direction départementale de la sécurité publique, le groupement départemental de gendarmerie et le mouvement sportif, intervient pour encadrer les rencontres sportives signalées à risque. Au cours

de la saison sportive 2010/2011, la cellule de veille a traité 57 signalements de rencontres. 3 seulement ont donné lieu à des incidents. Ce chiffre témoigne de la pertinence des actions entreprises et de l'efficacité des consignes préventives appliquées par les organisateurs. La DDCS assure également dans cette logique la promotion d'une éthique sportive transférable à l'ensemble de la vie de la cité. A ce titre, elle participe aux travaux préparatoires de l'attribution du label « terrain de la paix » à des clubs de football. C'est dans ce contexte que le Préfet a inauguré le 9 novembre 2011 le 4^{ème} terrain de la paix du département à Savigny-le-Temple.



Inauguration d'un terrain de la paix par Pierre Monzan

■ la lutte contre l'habitat indigne

La DDCS, à travers son pôle des politiques sociales du logement a coordonné l'élaboration du premier plan de lutte contre l'habitat indigne en Seine-et-Marne (PDLHI) en lien avec l'ensemble des acteurs du logement.

Ce plan a été signé le 4 octobre 2011 par le Préfet, le Conseil Général, l'Union des Maires, les procureurs de Melun, Meaux et Fontainebleau, l'ARS, la CAF et la MSA. Il couvre la période 2011-2016 et s'inscrit dans les priorités de l'action de l'Etat et des orientations du plan départemental d'actions pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD). En Seine-et-Marne, 11 720 logements du parc privé sont évalués potentiellement indignes. Le risque saturnin concerne les 143 000 logements construits avant 1949, susceptibles de présenter une accessibilité au plomb.

Le PDLHI se fixe pour objectifs de localiser le phénomène d'insalubrité en milieu urbain comme en milieu rural, de dégager les préconisations opérationnelles pour organiser le travail en réseau avec l'appui de référents dans chaque EPCI et l'aide des associations ; d'accompagner les acteurs du dispositif et de valoriser les actions engagées. Il vise également

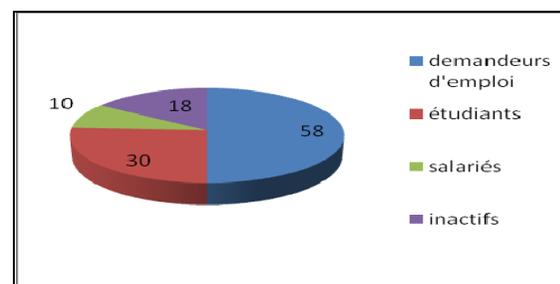
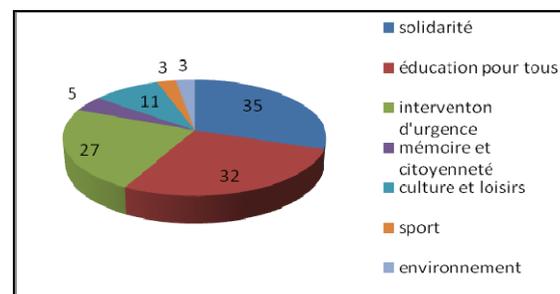
à améliorer le dépistage du saturnisme infantile, le renforcement du volet pénal et un meilleur suivi des arrêtés préfectoraux d'insalubrité avec une attention portée à l'exécution des travaux prescrits. Par ailleurs, le plan valide l'ensemble des bonnes pratiques mises en œuvre par les divers partenaires. Dès sa sortie, le PDLHI a fait l'objet d'une présentation au congrès des maires de Seine-et-Marne le 7 octobre 2011 à Melun.



Les services de la DDCS ont en charge la dynamisation du dispositif qui se traduit par :

- la rencontre systématique avec les personnes en charge de l'accueil des jeunes lors de la phase d'agrément,
- un travail sur les missions et l'accompagnement des jeunes,
- la mise en place de formations de tuteurs,
- la coordination de la formation civique et citoyenne des volontaires.

La DDCS milite également pour diversifier les profils des jeunes, notamment en sensibilisant les acteurs à l'accueil des jeunes peu ou pas diplômés.



En octobre 2011, Luc Châtel, ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative, et Jeannette Bougrab, secrétaire d'Etat, sont venus s'entretenir avec des jeunes volontaires et des représentants institutionnels. Les échanges ont été riches d'enseignements, notamment sur leur motivation et les acquis attendus de cette expérience. Le ministre a également salué l'effort des services de l'Etat pour rendre le dispositif accessible aux jeunes les moins diplômés.



Service civique, visite de Luc Châtel et Jeannette Bougrab

■ le service civique

En 2011, 130 jeunes environ ont souscrit un service civique en Seine-et-Marne, dans des domaines diversifiés (voir ci-contre).

■ la lutte contre le handicap

La convention constitutive du GIP « Maison Départementale des Personnes Handicapées » - MDPH - de Seine-et-Marne signée en 2006 pour une période de 5 ans, est arrivée à échéance. Une nouvelle convention doit être négociée courant 2012. Dans ce contexte, l'année a été l'occasion de remettre à plat les relations concernant le fonctionnement de la MDPH et les moyens financiers qui lui sont alloués. L'Etat, conformément aux engagements pris, s'est employé à ce que les moyens en personnels prévus soient effectivement mis à disposition des MDPH ou compensés en 2011 et à régulariser les montants dus au titre des années antérieures. Ce travail d'actualisation a permis à la DDCCS de se conformer aux engagements nationaux. Les délégations de crédits alloués à la MDPH de Seine-et-Marne ont ainsi soldé les dettes de l'Etat vis-à-vis de la MDPH pour les années antérieures.

■ Les dispositifs d'inspection et de contrôle interne

Déclinaison du plan régional, le plan départemental d'inspection, contrôle, évaluation et audit - PRIICEA -, est établi conformément aux orientations nationales de la Directive

Nationale d'Orientation - DNO -. Ce programme recense les différentes typologies d'investigation mises en œuvre dans les structures et organismes relevant du champ de compétence de la DDCCS.

Ces quatre modes d'intervention visent à :

- contrôler l'utilisation des fonds publics conformément à l'objet de l'organisme (service civique, postes Fonjep,...)
- s'assurer que les publics concernés par les dispositifs (accueils collectifs de mineurs - ACM- mandataires judiciaires,...) sont pris en charge dans les meilleures conditions
- visiter et inspecter les établissements d'activités physiques et sportives (EAPS) pour vérifier la bonne application de la réglementation, notamment la qualification des éducateurs sportifs
- évaluer les programmes pédagogiques.

En 2011, la poursuite de cette politique a permis aux inspecteurs de la jeunesse et sports, aux inspecteurs de l'action sanitaire et sociale, aux conseillers d'éducation populaire et de jeunesse et aux professeurs de sport de visiter sur site :

- 4 services civiques et 2 postes Fonjep
- 70 EAPS
- 181 actions sportives territoriales
- 9 mandataires judiciaires (protection des majeurs)
- 3 stagiaires BAFD (futur personnel de direction des ACM).

■ le Service Public pour l'Orientation

L'exercice du droit à l'orientation s'appuie sur la mise en place du Service Public de l'Orientation (SPO) qui se décline selon deux modalités :

- la mise en place d'un service dématérialisé www.orientation-pour-tous.fr et d'un service téléphonique (0811 70 3939)
- La structuration au plan local des services d'information et de conseil en orientation qui passent une convention de coopération labellisée. La DDCCS a participé activement à l'accompagnement des structures vers la labellisation SPO

■ la politique de la ville

La politique de la ville en quelques chiffres :

- ◆ **11 contrats urbains de cohésion sociale** concernant 20 communes : Melun, Dammarie-lès-Lys, le Mée-sur-Seine, Meaux, Montereau-Fault-Yonne, Nemours, Provins, Chelles, Roissy-en-Brie, Sénart (Savigny-le-Temple, Moissy-Cramayel, Lieusaint, Nandy, Combs-la-Ville, Vert-Saint-Denis) et le Val Maubuée (Champs-sur-Marne, Lognes, Noisiel, Torcy, Emerainville) et 1 contrat relatif à la thématique de l'emploi sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Melun Val de Seine.
- ◆ **6 Projets de Rénovation Urbaine (PRU)** validés par l'ANRU, Montereau-Fault-Yonne, Meaux, Dammarie-lès-Lys, Melun, le Mée-sur-Seine et Nemours
- ◆ **9 zones urbaines sensibles (ZUS)** : Chelles, Emerainville, Meaux, Melun, Provins, Dammarie les Lys, le Mée sur Seine, Montereau-Fault-Yonne et Nemours
- ◆ **3 zones franches urbaines (ZFU)** : Meaux, Montereau-Fault-Yonne et Melun
- ◆ **6 zones de redynamisation urbaine (ZRU)** : Dammarie-lès-Lys, Le Mée-sur-Seine, Provins, Melun, Meaux, Montereau-Fault-Yonne
- ◆ **7 équipes de réussite éducative (ERE)**

L'effort financier de l'Etat sur les territoires en CUCS

Moyens mobilisés en 2011 au titre des CUCS (crédits délégués)	
Crédits Politique de la ville (Acsé CUCS)	4 798 167 €
Dont programme de l'équipe de réussite éducative	1 235 000 €
Dont programme Ville, Vie, Vacances (VVV)	155 460€
Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD social)	299 035€
ANRU montant conventionné sur 5 ans	317 700 000 €
Intégration des étrangers (BOP 104)	314 000 €
Lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT)	62 698€

■ une dynamique pour les quartiers : **Espoir Banlieues**

Le Plan Espoir Banlieue regroupe l'ensemble des actions de l'Etat en faveur des publics défavorisés. Elles visent à réduire les écarts structurels entre les quartiers et le reste du pays. Une déclinaison locale de ce plan d'action a été réalisée avec l'ensemble des services interministériels afin de coordonner sa mise en œuvre et en assurer l'adaptation au contexte territorial. Le pilotage du dispositif est assuré au

sein du BPVRU. La dynamique Espoir Banlieue est à l'origine de la création de postes de délégués du Préfet dans les quartiers de la politique de la ville : 9 délégués exercent désormais leurs missions dans les quartiers défavorisés. Mobilisés à plein temps sur leurs missions, ils ont un rôle de veille, de coordination et de proposition pour une action renforcée des services de l'Etat dans les quartiers. Interlocuteurs de proximité, ils assurent la mise en œuvre effective du Plan Espoir Banlieue en Seine-et-Marne.

■ les avenants aux contrats urbains de cohésion sociale - CUCS -

Nouveau cadre de référence pour la politique de la ville les Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS), soutenus par les crédits de l'ACSÉ, constituent le cadre pour l'instauration d'un **partenariat entre l'Etat et les collectivités territoriales**. Ces contrats reposent sur trois principes :

- Un cadre unique à l'ensemble des interventions en faveur des quartiers et une cohérence des actions menées à l'échelle de l'agglomération
- quatre priorités d'intervention soulignées lors du Comité interministériel des villes du 18 février 2011 : éducation, emploi, prévention de la délinquance et santé
- Une auto-évaluation annuelle systématique.

Les territoires d'interventions de la politique de la ville prennent en compte :

- d'une part les territoires situés en Zone Urbaine Sensible (Provins, Chelles, Roissy-en-Brie) ou qui font l'objet de **programmes de rénovation urbaine** (Meaux, Melun, Montereau-Fault-Yonne, Dammarie-lès-Lys, Le Mée-sur-Seine, Nemours)

- d'autre part, **les deux villes nouvelles de Seine et Marne**, Val Maubuée et Sénart qui rencontrent des difficultés notamment liées à

l'arrivée de populations difficiles, une délinquance croissante, taux d'emploi insuffisant

En 2011, le Ministre de la Ville a engagé au niveau national une politique de redynamisation qui a débouché sur la signature de 33 avenants expérimentaux aux CUCS, visant à mobiliser davantage les procédures et crédits de droit commun. Les villes de Dammarie-lès-Lys et de Meaux ont été retenues au titre de la Seine-et-Marne. La démarche a été généralisée à l'ensemble des 9 autres territoires.



Signature du CUCS de Dammarie-lès-Lys

■ les adultes-relais : la médiation dans les quartiers et les établissements scolaires

93 postes d'adultes-relais sont conventionnés en Seine-et-Marne auprès du secteur associatif et du secteur public. Ils exercent des missions de médiation et de relais entre les habitants et les

institutions. Ces postes sont aidés par l'Etat à hauteur de 80% du SMIC ou de 100% pour les postes « école et quartier » en liaison avec l'éducation nationale.

■ le programme de rénovation urbaine

Ce programme progresse à un rythme soutenu en Seine-et-Marne conforté par des mesures d'accompagnement pour les quartiers et les publics en difficulté. L'année 2011 s'est caractérisée par des avancées d'envergure dans les opérations prévues au sein des différents programmes de rénovation urbaine (PRU). Ces 6 PRU représentent des travaux importants en matière de démolitions et de reconstitution de logements sociaux, réhabilitations, résidentialisations, actions d'aménagement dans les quartiers, équipements publics de proximité, aménagements de voirie et équipements publics.

■ la gestion urbaine de proximité et l'habitat - GUP -

Des actions GUP sont mises en place dans le cadre de la rénovation urbaine et de la dynamique Espoir Banlieue par l'action conjointe des villes et des bailleurs sociaux sur les thèmes suivants : gestion des espaces, amélioration de la concertation et de la communication, formation des acteurs publics visant à une présence humaine plus importante sur le terrain.

Au titre du partenariat entre l'ANRU et l'ACSE, une démarche de diagnostic « en marchant » a été lancée en 2009 sur 6 CUCS et 8 sites : Melun, Meaux, Montereau-Fault-Yonne, Le Mée-sur-Seine, Provins et 3 quartiers du Val Maubuée. A ce jour, tous les diagnostics concernant les CUCS de Melun, Meaux et Montereau-Fault-Yonne ont été réalisés. Ceux du Mée-sur-Seine, de Provins et de 3 quartiers du Val Maubuée sont en cours de réalisation.

■ la charte d'insertion et les contrats d'autonomie

Ces dispositifs favorisent l'insertion professionnelle et le développement économique des quartiers car au service des habitants, la rénovation urbaine se conjugue également avec l'insertion professionnelle : une part des travaux réalisés dans ce cadre doit être effectuée par des personnes issues des quartiers et rencontrant des difficultés d'insertion.

Le Contrat d'autonomie est un dispositif permettant à des jeunes âgés de 16 à 25 ans résidant en zone CUCS d'être accompagnés vers l'emploi tout en bénéficiant d'une bourse de 300 euros mensuels.

■ les actions favorisant la réussite éducative et l'accompagnement éducatif

Deux dispositifs ont été mis en place :

- le **programme de réussite éducative (PRE)** procède d'une démarche d'accompagnement et de suivi individualisé des enfants et des adolescents qui présentent des signes de fragilité. 8 projets de réussite éducative ont été mis en œuvre avec le soutien de l'Etat de l'ordre de 1 235 000 € en 2011 à Meaux, Melun, Montereau-Fault-Yonne, Moissy-Cramayel, Dammarie-lès-Lys, Combs-la-Ville, Nemours et le Mée-Sur-Seine.

- la **mise en place de 12 plates-formes de lutte contre le décrochage scolaire**, auxquelles participent les missions locales. Elles mènent des actions spécifiques, financées à hauteur de 30 000 euros, en faveur de la prévention et de la lutte contre le décrochage auprès d'établissements scolaires financés.

Outre l'établissement de Sourdun qui fait autorité en la matière, des places d'internat d'excellence ont été développées dans 9 établissements avec le soutien financier de la politique de la ville pour un montant de 59 400 euros. Ces places sont destinées à accueillir des

élèves à fort potentiel issus des quartiers en leur proposant un accompagnement adapté et de meilleures conditions de réussite. Dans le département 10 cordées de la réussite, dont 6 ont été créées en 2011, sont labellisées pour aider des élèves des ZUS à accéder aux grandes écoles.

Les opérations Ville Vie Vacances (VVV) permettent à des pré-adolescent(e)s et adolescent(e)s en difficulté, de bénéficier d'un accès à des activités de loisirs et d'une prise en charge éducative durant les différentes périodes de vacances scolaires. En 2011, une cinquantaine de porteurs de projets se sont inscrits dans ce dispositif et une centaine d'actions ont été financées à hauteur de 155 460 euros.

■ la rénovation urbaine par commune

Meaux

Meaux (50 000 habitants) a souhaité depuis 1995 construire un projet global de vie sociale au sein des quartiers de Beauval et de la Pierre Collinet (60% de la population meldeuse). Il s'agit de restructurer ces zones sensibles pour les intégrer au reste de la ville. La convention ANRU signée en 2004, modifiée par avenant général en 2009, s'articule autour des objectifs suivants :

- renouveler l'offre d'habitat existante sur le quartier - 1 359 logements sociaux démolis, 1 376 logements sociaux reconstruits (626 financés par l'ANRU) dont 575 hors ZUS (205 financés par l'ANRU), 1 000 logements en accession et 195 logements locatifs libres de l'AFL) - et améliorer le parc existant (143 logements réhabilités, 1 983 logements résidentialisés et 3 114 logements améliorés)

- pérenniser et améliorer la dynamique économique sur le secteur, notamment les pôles commerciaux (requalification des centres commerciaux du quartier) et les activités artisanales ou de services s'appuyant sur la zone franche urbaine

- constituer une nouvelle centralité autour d'espaces publics reconfigurés et sécurisés (zone naturelle du Pâtis, coulée verte le long du canal), notamment autour des équipements structurants (équipements scolaires, médiathèque, stades, parc Chenonceau)

- désenclaver le quartier, en proposant une nouvelle trame viaire et en insérant le quartier dans les continuités de la ville (deux mails piétons), en prenant notamment appui sur la déviation nord, la RD 603 et la RD 605.

Le coût du projet s'élève à 196,1 M € et l'ANRU finance à hauteur de 68,6 M€.

Etat d'avancement

Le projet est très avancé (87 % des subventions engagées au total), si ce n'est pour les opérations de reconstitution de l'offre (seulement 54% d'engagement). Il touche à sa fin et aura permis une transformation radicale des quartiers de la Pierre Collinet et de Beauval.

La ville travaille actuellement sur un possible redéploiement d'économies (environ 10 millions d'euros) avec le projet de démolir 2 tours du quartier A au nord de Beauval, tours ayant servi au relogement du PRU actuel.

Montereau-Fault-Yonne

L'opération de renouvellement urbain du quartier de Surville à Montereau-Fault-Yonne fait l'objet d'une convention pluriannuelle avec l'ANRU, signée le 22 octobre 2004, modifiée par avenants globaux le 10 mai 2006 et le 20 mai 2011.

Le projet consiste à restructurer le quartier en profondeur afin de :

- renouveler l'offre d'habitat existante sur le quartier (1 114 logements sociaux démolis, 747 logements sociaux reconstruits dont 278 hors ZUS, 106 logements en accession sociale, 99 logements locatifs libres de l'AFL) et améliorer le parc existant (1 062 logements réhabilités, 843 logements résidentialisés)

- pérenniser et améliorer la dynamique économique sur le secteur, notamment les pôles commerciaux (redynamisation du cœur commercial) et les activités artisanales ou de services s'appuyant sur la zone franche urbaine ;

- constituer une nouvelle centralité autour d'espaces publics reconfigurés et sécurisés (parc de la Gramine, belvédère de l'esplanade François Mitterrand, place Jean XXIII), notamment autour des équipements structurants (GS Albert Camus, GS Rostand) ;

- désenclaver le quartier, en proposant une nouvelle trame viaire et en insérant le quartier dans les continuités de la ville, en prenant notamment appui sur la RD 605.

Le coût total du projet s'élève à 209 M€ et l'ANRU finance à hauteur de 61,6 M€.

Etat d'avancement

Le projet est globalement avancé (73 % des subventions engagées au total), si ce n'est pour les opérations de reconstitution de l'offre (seulement 38 % d'engagement) et de résidentialisation (46% d'avancement).

Ce retard est notamment dû à la décision de la Région Ile-de-France de ne pas intervenir financièrement tant que le principe « 1 logement reconstruit pour 1 logement démoli » ne sera pas respecté.

L'avenant national signé en mai 2011 a permis de répondre aux attentes de la Région. Il propose en outre une démolition supplémentaire de 110 logements sur le square Beaumarchais et un redéploiement de crédits.

Dammarie-les-Lys

Dammarie-Les-Lys (20 659 habitants) comprend 4 000 logements sociaux sur 8 000 résidences principales, dont 80% en ZUS. Malgré des efforts de réhabilitation et le redéploiement d'activités économiques, les conséquences de la désindustrialisation des années 70-80 continuent à peser lourdement. Le quartier de la Plaine du Lys : enclavé, doté d'une forte densité de population et d'une faible mixité sociale, il présente également un maillage de voies internes complexe.

Le Programme de rénovation urbaine, est ambitieux et vise notamment :

- le renouvellement de l'offre d'habitat existante sur le quartier (935 logements sociaux démolis, 1 198 logements sociaux reconstruits dont 929 hors ZUS, 100 logements en accession et 57 logements locatifs libres de l'AFL) et l'amélioration du parc existant (1 533 logements réhabilités, 1 893 logements résidentialisés et 1 138 logements améliorés)
- la restructuration du quartier de la Plaine du Lys autour du développement de la « croix verte » formant deux éléments paysagers structurants, le mail Jean Moulin et l'allée Marcel Pouvreau, et autour d'un nouveau maillage viaire
- la création d'une véritable continuité entre la Plaine du Lys et le centre ville avec le remodelage de la place et du centre commercial de l'Abbaye
- l'accompagnement de ce programme de réorganisation et de désenclavement viaire par un programme important de réhabilitation et de résidentialisation ;
- la restructuration et la création de petits équipements de proximité destinés à devenir des

lieux d'échange et de partage (locaux de services publics et associatifs)

- la démolition et la réhabilitation de groupes scolaires (GS M. de Seyne, GS Henri Wallon, GS Jean Macé, école Paul Doumer), construction d'équipements sportifs (stade Guillot, stade Delaune).

Le coût du projet, s'élève à 304 M€, l'ANRU étant sollicitée à hauteur de 82 M€.

Etat d'avancement

L'engagement financier du projet se situe à 77 %. Ce sont les opérations d'ingénierie, de constructions de logements sociaux et les aménagements qui sont moins avancées avec des engagements respectifs de 68, 70 et 60%.

Sur les 11 opérations de démolition, seules deux ne sont pas effectives : Bourgogne du fait d'une expulsion locative et Normandie qui va démarrer prochainement. Les démolitions seront achevées au printemps 2012.

Une mission d'appui est en cours pour s'interroger sur la mobilisation de l'important gisement foncier issu des démolitions des tours Provence. Les conclusions seront reprises dans l'avenant national en cours de négociation.

Melun

Melun (38 000 habitants) s'insère dans une agglomération de 105 000 habitants. Son quartier Nord, classé zone sensible depuis 1996, abrite 57% de la population communale et concentre 83% des logements locatifs sociaux de la commune. La rénovation urbaine de Melun a pour objectifs essentiels de doter la commune d'un second pôle de centralité, d'animer véritablement ce quartier important, de l'irriguer par des voies et transports adaptés, et de rénover ses bâtiments, ses espaces publics et son centre commercial en le « dédensifiant » de manière significative sur certains sous-quartiers (démolitions ciblées). Ce réaménagement global du quartier et son intégration dans le futur grand quartier Nord de Melun sont des facteurs de dynamisation du tissu urbain et d'intégration réelle à la ville.

Pour atteindre ces objectifs, la convention de rénovation urbaine, signée le 18 décembre 2008, prévoit notamment :

- une clarification et une reconfiguration du maillage pour désenclaver les quartiers (aménagement de la rue Lavoisier, la création d'une voie nouvelle de désenclavement en prolongement, voie douce Gaston Tunc)

- l'introduction d'une mixité sociale (démolition de 444 logements, la reconstitution de 444 logements dont 298 hors ZUS, la construction de 116 logements locatifs libres AFL) et fonctionnelle, notamment par le développement économique dans la zone franche urbaine (pôle de services et petit programme d'immobilier d'entreprises d'insertion) et la création d'équipements à rayonnement local (réhabilitation des deux écoles primaires et du centre de loisirs, création d'équipements sportifs de proximité, centre social) mais aussi communal (la construction du conservatoire de musique et de danse), pour assurer la diversité et la vie urbaine dans les quartiers.
- la requalification des espaces publics des quartiers (l'aménagement des avenues Patton et Pompidou, réaménagement de la rue Péguy, réaménagement de la place des Hauts Mézereaux)
- la réhabilitation de 1 701 logements et la résidentialisation de 1 909 logements.

Le Conseil général contribuera à l'accompagnement du projet en prenant en charge une partie du financement du tronçon routier nord-est destiné à contourner la Plaine de Montaigny, la réalisation de cet axe étant évaluée à 12 M€.

Etat d'avancement

Le PRU de Melun se situe à un niveau d'engagement faible (38%) pour une convention signée il y a deux ans. Ce sont les opérations d'aménagement et d'ingénierie portées par la ville qui sont les plus avancées avec des engagements respectifs de 53 et 92%. Les premières démolitions devraient intervenir au printemps 2012. Pour la démolition des 88 logements de Vilogia, les retards dans le relogement risquent d'impacter le calendrier des opérations d'aménagement (une voie structurante doit passer sur l'emprise du bâtiment à démolir) de même que la délocalisation des commerces qui n'avait pas été prévue dans la convention.

Les premières opérations de construction de l'OPH départemental ont démarré (opération « Avenue de Meaux » en cours sur un ancien terrain de l'Etat, opération « Couperin » livrée en juin 2011, opération « d'Estienne d'Orves » livrée en septembre 2010).

Les ajustements et évolutions des opérations appelleront la rédaction d'un avenant national à la convention d'ici la fin de l'année 2011 dont le redéploiement d'économies fait consensus parmi les partenaires.

Le coût du projet s'élève à 188 M€ de travaux et l'ANRU finance à hauteur de 51,9 M€.

Le Mée-sur-Seine

La commune du Mée (20 000 habitants) a fait l'objet au début des années 1980 d'un important programme de logements locatifs sociaux créant une zone classée en ZUS en 1996. Le secteur composé du Marché-Marais, des Sorbiers et des Acacias (65% des logements locatifs sociaux) sont rattachés à cette ZUS. Le projet, dont la convention a été signée le 20 décembre 2008, vise à restructurer le quartier des Courtilleraies en permettant notamment :

- l'ouverture du secteur piéton et commercial de l'Allée de la Gare à une circulation de proximité pour le raccorder au reste de la ville (notamment vers le parc Meckenheim au sud). 152 logements sociaux seront démolis pour mieux raccorder l'Allée de la Gare
- la création d'un maillage viaire plus lisible
- la création de la Maison de la Petite Enfance à proximité de la gare
- la réhabilitation de 1 625 logements et la résidentialisation de 1 472 logements
- l'aménagement de plusieurs voies, parkings et espaces publics du quartier afin de lui redonner de l'attractivité
- Une reconstitution de l'offre de 154 logements sociaux intégralement hors ZUS et une diversification de l'habitat avec 26 logements en

accession et 24 logements locatifs libres AFL et la vente aux locataires de 24 logements sociaux.

Il permettra également de renouveler l'habitat et le maillage viaire du secteur dérogoaire « article 6 » Sorbiers-Fenez qui s'étend au delà de l'avenue de l'Europe.

Le coût du projet s'élève à 95,5 M€ l'ANRU participe à hauteur de 30,2 M€.

Etat d'avancement

Le projet est engagé à hauteur de 77% essentiellement dans les opérations de démolition, de réhabilitation, d'ingénierie, de résidentialisation et de construction de logements sociaux.

Le relogement est terminé. Les opérations de démolition vont démarrer en novembre 2011 et se poursuivront jusqu'à l'automne 2012 afin d'amorcer le désenclavement du quartier.

Les réhabilitations et les résidentialisations sont toutes en cours pour un total de 1 625 logements. Un projet d'avenant national de faible envergure est en cours de négociation. Il proposera notamment un redéploiement de subventions pour réajuster l'effort des partenaires sur les réhabilitations et résidentialisations.

Nemours

La commune de Nemours compte 13 000 habitants, dont plus de la moitié habitent le quartier du Mont Saint Martin. Classé ZUS en 1996, le Mont Saint Martin présente les symptômes manifestes d'un décrochage social et urbain. Il concentre 1 600 logements locatifs sociaux et présente un taux de chômage supérieur à 25% (13,5% au niveau de la commune et 6% au niveau régional).

Le projet, dont la convention a été signée le 22 novembre 2008, consiste en cinq actions :

- un parc de logements rénovés (901 logements réhabilités et 1 323 logements résidentialisés) et diversifiés (211 logements sociaux démolis, 161 logements sociaux reconstruits dont 128 hors ZUS, 133 logements privés)
- des déplacements facilités et sécurisés grâce à une hiérarchisation des voies et la création de quatre nouvelles voies structurantes
- un cadre de vie adapté et embelli (requalification de voies, square public)
- des équipements publics améliorés (gymnase des Chérelles, centre de loisirs, centre social, espace culturel / salle polyvalente, accueil jeunesse)

- un cœur de quartier moderne et attractif (démolition - reconstruction du centre commercial avec maintien des commerces existants)

Le coût global du projet se chiffre à 87.7 M€. L'ANRU est sollicité pour un montant de 23.4 M€.

Etat d'avancement

Près de trois ans après son conventionnement, le projet est peu engagé avec 26 % des subventions engagées.

69% du programme de construction de logements a été engagé, 11% pour les démolitions et 28% pour les équipements. A noter que l'ingénierie est engagée à 97 %, démontrant un besoin accru de prestations intellectuelles au démarrage du projet.

Le quartier a néanmoins amorcé sa mutation avec la démolition effective de 39 logements sociaux, la livraison du gymnase des Chérelles et du square Cézanne. La démolition des 94 logements Curie-Schweitzer va démarrer début 2012 pour amorcer l'ouverture du quartier au sud vers l'avenue du Général de Gaulle (lien entre A6 et centre-ville). La ville missionnera prochainement un aménageur afin de réaliser l'aménagement du cœur de quartier.

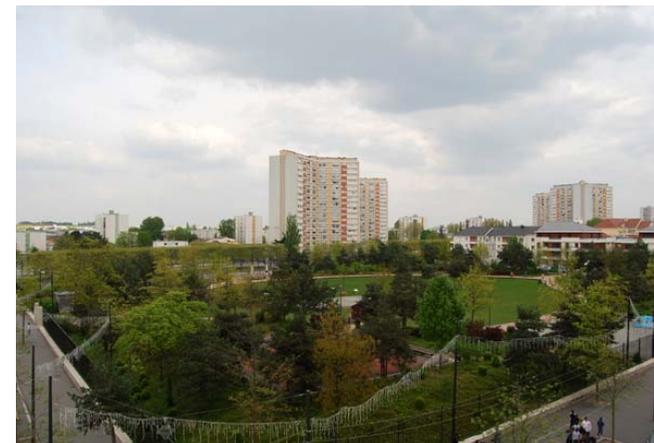
Le PRU est en cours de redéfinition sur certains points (modification des équipements publics, tracé des voies, aménagement du centre du quartier), notamment à la suite des conclusions d'une mission d'appui qualité urbaine de l'ANRU. Un avenant national devrait être signé prochainement suite à l'avis favorable du comité d'engagement du 13 octobre dernier.

Les autres interventions de l'ANRU : la Justice à Dammarie-lès-Lys, la Grande Prairie à Chelles, Champbenoist à Provins et le Clos Emery à Emerainville.

L'ANRU intervient également sur ces quatre quartiers dits isolés (ZUS classées non prioritaires et quartier dérogatoire article 6) pour des opérations structurantes d'habitat et d'aménagement.

A Provins, un protocole de rénovation urbaine a été signé le 25 janvier 2010. Il prévoit la participation de l'ANRU à hauteur de 2 740 856 € soit 21 % du coût total du projet.

Sur la Justice à Dammarie-lès-Lys, les subventions ANRU permettront de réhabiliter le parc social de ce quartier (180 logements de l'OPH 77) et de réaménager les espaces extérieurs.



■ L'Etat s'engage pour l'emploi

Un partenariat pour développer l'apprentissage des jeunes demandeurs d'emploi en difficulté : les contrats d'apprentissage enregistrés par la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat ont progressé sur les deux dernières années : 7.199 contrats en 2011 contre 6.998 en 2010. L'unité territoriale de la DIRECCTE a favorisé un partenariat entre les missions locales et la Chambre de Métier et de l'Artisanat précisément pour assurer la plus large publicité à l'apprentissage dans le cadre du plan de mobilisation pour l'emploi.

C'est ainsi qu'en conjuguant créativité, moyens et compétences une dynamique vertueuse a pu être engagée avec notamment la création d'un parcours progressif des jeunes et une prospection active des employeurs potentiels en 4 étapes :

- sensibilisation des jeunes par la Chambre de Métiers aux métiers et filières qui recrutent,
- intégration des plateaux techniques du CFA dans le cadre d'un parrainage,

- recherche et préparation d'une période d'immersion en entreprise,
- stage en entreprise pour conforter le projet professionnel et déboucher sur un contrat en alternance voire un emploi direct.

Ce rapprochement des jeunes et des entreprises a été fructueux et a permis de lever les préjugés sur d'une part le jeune des quartiers et le patron de PME.

La Formation, alternative au licenciement dans la métallurgie : l'unité territoriale de la DIRECCTE a mis en place un dispositif opérationnel d'actions de formation des salariés en période de sous charge d'activité des entreprises de la métallurgie.

Une convention de partenariat a été signée avec l'UIMM de Seine-et-Marne et l'OPCAIM. Les objectifs poursuivis ont été :

- le maintien dans l'emploi des salariés de TPE-PME en période d'activité réduite
- l'adéquation entre les métiers en évolution et

les compétences des salariés,

- la sécurisation des parcours professionnels des salariés par un apport en compétences identifiées et transférables pour une reconversion.

Une coordination opérationnelle a été réalisée entre l'organisme de formation : ADEFIM 77 et la DIRECCTE pour sensibiliser et accompagner les entreprises. 14 351 heures de formation ont été dispensées pour 645 stagiaires de 72 entreprises.

Les fonds partenariaux de la formation, les fonds publics Fonds National pour l'Emploi et le Fonds Social Européen ont été mobilisés à cet effet. Les publics ciblés sont les publics potentiellement les plus fragilisés : les salariés qui sont faiblement qualifiés, en deuxième partie de carrière, confrontés à l'illettrisme et dont les qualifications risquent de devenir obsolètes sont également visés les dirigeants salariés des PME.

L'accompagnement des entreprises à la démarche sur l'égalité professionnelle femmes - hommes : dans le contexte du Plan régional d'égalité d'accès à l'emploi et dans le travail en Ile-de-France et des nouvelles incitations législatives nées de la loi portant réforme des retraites, l'UT 77 a souhaité déployer un projet territorial et partenarial visant à créer les conditions d'effectivité du principe d'égalité des chances dans les entreprises seine-et-marnaises. Elle a mis en œuvre en 2011 une action expérimentale d'accompagnement d'une dizaine d'entreprises avec l'appui de l'Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de travail d'Ile-de-France (ARACT) en vue de l'élaboration d'un accord collectif ou d'un plan d'action en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. L'action a permis aux entreprises d'élaborer et de négocier un plan d'action de qualité avec leurs partenaires sociaux.

S'appuyant sur cette expérimentation, l'unité territoriale de Seine-et-Marne de la Direccte avec ses partenaires (ARACT, AICAC, CIDFF, déléguée départementale aux droits des femmes, OPCALIA, AGEFOS PME, MDEF de Sénart, MDEF Nord Ouest, CCI) a organisé le 14 février 2012 une réunion

d'information et de sensibilisation des entreprises à une démarche globale d'amélioration des conditions de travail intégrant notamment les dimensions prévention de la pénibilité et égalité professionnelle femmes – hommes. Pour prolonger cette information, des offres d'accompagnements adaptées aux attentes des entreprises, délocalisées en Seine-et-Marne, s'appuyant sur l'offre de service existante et l'expertise des différents partenaires, sont également proposées aux entreprises en 2012. Deux ateliers ont d'ores et déjà été assurés en mars.

Les Permanences dans les Points d'Accès au droit et Maison de Justice et du droit : depuis 2008, plusieurs initiatives ont été prises pour favoriser le rapprochement entre le service renseignements de l'UT 77 de la DIRECCTE (ex-DDTEFP) et le conseil départemental d'accès au droit de Seine-et-Marne (CDAD). Il a été étudié, en accord avec les agents des services de renseignements de Meaux et Melun, la possibilité, d'abord à titre expérimental, d'assurer des permanences

décentralisées de renseignements en droit du travail au sein des structures d'accès au droit du département, pour aller à la rencontre d'utilisateurs qui ne sont pas en mesure de se déplacer sur Meaux ou Melun. Le choix des sites a été réalisé au regard de la taille du département et de leur éloignement des implantations des services renseignements de la DIRECCTE (Melun et Meaux). Depuis le mois d'octobre 2011, une demi-journée de rendez-vous est donc prise en charge par les agents de l'UT 77 de la DIRECCTE sur 3 sites :

- point d'accès au droit (PAD) de Montereau-Fault-Yonne (assurée par les agents de Melun)
- maison de justice et du droit (MJD) de Pontault Combault (assurée par les agents de Melun)
- point d'accès au droit (PAD) de Coulommiers (assurée par les agents de Meaux) ;

Il ressort du bilan sur cette période expérimentale que les rendez-vous sont plutôt bien ciblés, et que les permanences sont bien fréquentées (5 rendez-vous par permanence, peu

de désistements). Les personnes reçues ne travaillaient pas nécessairement sur le département. Il a été demandé aux agents d'accueil des MJD et PAD de cibler les rendez-vous sur des usagers dont le domicile ou le lieu de travail était situé à proximité, afin de correspondre à la finalité de ces permanences décentralisées (être accessible à des usagers qui ne se seraient pas déplacés à Melun ou Meaux et par voie de conséquence améliorer l'accessibilité au droit).

Quelques ajustements sont donc encore nécessaires, mais cette expérience est source d'enrichissement mutuel et doit permettre de répondre à l'objectif d'un accès facilité au droit du travail.



■ La protection du consommateur

L'Etat à travers les services de la Direction Départementale de Protection des Populations (DDPP) veille à la protection du consommateur dans tous les domaines de la vie quotidienne. La DDPP a réalisé environ 4500 interventions qui s'inscrivent essentiellement dans les directives nationales de la Direction Générale de l'Alimentation et de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes.

La sécurité alimentaire

Dans ce cadre les services de la DDPP contrôlent la mise aux normes des abattoirs de ruminants : les abattoirs de JOSSIGNY et de MEAUX sont passés d'un niveau sanitaire III (non-conformités moyennes) à II (non-conformités mineures) mais celui de MONTEREAU-FAULT-YONNE a vu son agrément retiré. Comme chaque année, le service a été mis à forte contribution lors de l'Aïd-Al-Adha sur 2 à 4 jours d'abattage sur 4 établissements : une stabilisation des tonnages abattus (8300 ovins et 311 bovins) a été observée et aucun incident majeur n'a été relevé.

Par ailleurs des dossiers d'autorisation d'ouverture d'abattoirs de volailles ont été déposés. A ce jour 10 établissements d'abattage

de volaille sont agréés pour une vingtaine de « tueries » à la ferme existent.

La direction a en outre été fortement sollicitée lors des contaminations en Allemagne des graines de fénugrec importées d'Egypte. Ces graines étaient contaminées par *Escherichi Coli*. Des prélèvements du même type de graines ont été réalisés à la distribution afin de prévenir toute contamination éventuelle.

Pour les contrôles habituels en restauration commerciale, la direction travaille de plus en plus avec d'autres services de l'Etat, police ou gendarmerie, URSSAF, Finances Publiques, Inspection du Travail dans le cadre du CODAF (Comité Opérationnel Départemental Anti-Fraude).

La direction gère, en partenariat avec l'unité territoriale de l'Agence Régionale de Santé, les toxi-infections alimentaires. A ce titre le Conseil Général a organisé l'an dernier un forum sur les crèches. La direction y a tenu un stand et a élaboré une plaquette sur les dispositions réglementaires en matière d'hygiène et les modalités de déclarations des toxi-infections alimentaires. 31 alertes ont été enregistrées ce

qui a abouti à déterminer l'aliment contaminé dans une dizaine de cas.

La Faune sauvage captive

Le département dispose d'un territoire large et de quatre parcs animaliers. Parmi ceux-ci, on distingue le Parc des Félines qui a ouvert sur le territoire de Nesles fin 2006. L'an passé, les propriétaires ont déposé un dossier d'agrandissement. Le service est en charge de l'instruction de celui-ci.

Le service a eu l'occasion à de nombreuses reprises de rappeler la nécessité de disposer des autorisations administratives pour héberger des animaux d'espèces non domestiques. Ce fut le cas pour un homme âgé d'une quarantaine d'années, éleveur de cobras, qui a été sauvé de la mort après avoir été mordu à son domicile par l'un des captifs. Il avait été transporté d'urgence à l'hôpital du Mans pour se faire soigner.



La sécurité des produits non alimentaires

Comme chaque année, les enquêteurs ont agi à l'occasion d'alertes, de signalements d'entreprises, de fiches d'indice de danger et de contrôles de routine.

Une quarantaine d'enquêtes ont porté sur des produits non alimentaires causant des risques divers pouvant aller jusqu'à des situations mortelles.

Ainsi, une mode est apparue pour la vente de bracelets ou colliers en ambre. En effet, on prête à ce minéral diverses vertus, notamment des vertus calmantes, régulatrice du système nerveux. Mais certains d'entre eux présentaient

un risque de strangulation et/ou d'étouffements pour les nourrissons.

De la même façon, l'apparition des cigarettes électroniques a demandé une surveillance de la direction car certaines marques disposaient de transformateurs pouvant engendrer des chocs électriques.

La protection économique des consommateurs

Les flambées du cours de pétrole brut ont impacté fortement les prix à la pompe. Les associations de consommateurs se sont alarmées de ces hausses. Un outil du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie d'information des prix existe sur Internet : www.prix-carburants.economie.gouv.fr/. Les distributeurs sont invités à modifier en ligne leurs prix. La direction opère régulièrement des contrôles de véracités des prix en ligne : 272 visites de stations ont été effectuées au courant de l'année 2011.

Le secteur économique des services à la personne continue à se développer sous le statut d'auto-entrepreneurs. Néanmoins la réglementation en matière d'information du consommateur, de démarchage à domicile et

de qualifications professionnelles est parfois méconnue.



Le département est passé en avril-mai 2011 à la télévision « tout numérique » : le secteur des antennistes a été vérifié. Des inspections ont été faites afin de s'assurer notamment que des personnes âgées ne soient pas, par exemple, incitées à acheter de nouveaux appareils télévisuels. Mais aucune infraction majeure n'a été relevée.

La sécurité sanitaire

La lutte contre l'habitat indigne : les services de l'Agence Régionale de Santé (ARS) ont participé activement à l'élaboration et à la mise en œuvre du Plan Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI). Ce document a été signé par les différents partenaires le 4 octobre 2011. Il organise et planifie sur 5 ans l'intervention des acteurs du département en matière de lutte contre l'habitat indigne autour de 6 axes :

- le repérage et la connaissance des situations d'habitat indigne, notamment par la mise en place de partenariats entre acteurs de terrain, opérateurs qualifiés, et services en charge de l'instruction
- l'amélioration du dépistage du saturnisme infantile, par sensibilisation des professionnels de santé
- l'optimisation du suivi des arrêtés, par la création de procédures et d'outils partagés, et d'échanges entre les partenaires
- le développement d'une culture commune autour du volet pénal
- l'accompagnement des acteurs, par des actions de sensibilisation et d'information sur les aspects techniques, juridiques, de repérage, traitement et de suivi des affaires d'habitat indigne

- la communication autour du plan, la médiatisation d'affaires exemplaires, et le développement d'actions éprouvées.

Concrètement, les actions les plus marquantes menées dans ce cadre par la délégation territoriale de 77 de l'ARS ont été :

- en matière de repérage : sensibilisation des acteurs de terrain et financement d'une association
- en matière de saturnisme infantile : sensibilisation de 3 services de PMI afin de les inciter au repérage et au dépistage des populations à risque
- en matière de suivi des arrêtés : mise en place d'un accompagnement sanitaire et social pour les affaires hors marchés DDT financé par l'ARS, élaboration d'une procédure des affaires identifiées dans le cadre du DALO, initiation de l'action de toilettage des anciens arrêtés d'insalubrité sur 3 arrondissements
- en matière de communication : présentation du plan au Congrès des maires et de la journée régionale de mobilisation contre l'habitat indigne, présentation des actions partenariales lors de la journée de la Fondation Abbé Pierre.

Quelques chiffres :

- 126 signalements habitat enregistrés
- 108 visites de logements (parties privatives) et 25 en parties communes
- 23 arrêtés préfectoraux (AP), répartis de la manière suivante :
 - 11 arrêtés préfectoraux pour locaux impropres par nature à l'habitation (L1331-22), 11 logements,
 - 2 arrêtés préfectoraux pour sur-occupation (L1331-23), 2 logements,
 - 2 arrêtés préfectoraux pour local dangereux en raison de l'utilisation (L1331-24), 6 logements,
 - 1 arrêté préfectoral pour insalubrité irrémédiable (L1331-26), 1 logement,
 - 3 arrêtés préfectoraux de mise en demeure (L1331-29), 9 logements,
 - 4 arrêtés préfectoraux de mainlevée, pris suite à la visite de 9 logements et 1 partie commune.
- 2 recours gracieux ont été formulés et rejetés
- 3 déclarations de saturnisme infantile
- 35 constats de risques d'exposition au plomb instruits et 18 signalements de risque d'accessibilité au plomb traités

La qualité de l'eau potable



En 2011, un travail important a été engagé au sein du département, à la suite de la parution de l'instruction du 9 décembre 2010 relative à la gestion des risques sanitaires en cas de dépassement des limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine pour les pesticides. En effet, au regard de l'importance des non-conformités en pesticides sur le département, la Seine-et-Marne disposait jusqu'alors d'un avis spécifique au département émis par l'AFSSA en 2000 proposant des classes de restriction d'usage pour l'atrazine et ses métabolites. Ces dernières sont rendues caduques par l'instruction précédemment citée qui demande une application sur l'ensemble du territoire des nouvelles valeurs sanitaires maximales calculées pour une ingestion vie entière.

En Seine-et-Marne, l'application de la circulaire a donc nécessité de lever l'ensemble des restrictions d'usages liées aux pesticides.

Une communication auprès de l'ensemble des acteurs et des consommateurs s'est avérée nécessaire. Préalablement à la levée des restrictions d'usage, il a été convenu d'informer :

- les acteurs institutionnels et partenaires du plan départemental de l'eau : lors de la MISE stratégique et du comité de suivi du PDE

- les maires concernés : dans le cadre d'une réunion en Préfecture (22 communes) afin de leur expliquer les raisons de ces levées mais également la persistance de l'obligation de régularisation au regard de la conformité des eaux distribuées

- les membres du CoDERST : intervention de l'ARS lors de la formation plénière de la commission

- les consommateurs : des supports et éléments de langage ont été remis aux maires à cet effet et un document spécifique pourrait être joint à la prochaine facture d'eau. La conclusion sanitaire des bulletins affichés en mairie a été revue.

L'application de cette instruction a également impliqué :

- la levée des restrictions et donc la révision des dérogations (13 arrêtés modificatifs)

- la révision des seuils autorisés par dérogation (plus en adéquation avec les résultats du contrôle sanitaire et non plus la valeur sanitaire maximale fixée par l'ANSES).

Par ailleurs L'ARS s'est investie dans la mise en

œuvre du premier plan département de l'eau et dans l'élaboration du second plan, dont l'un des axes est la sécurisation de l'alimentation en eau potable. Les compétences et le concours de l'ARS s'exercent principalement au travers de deux actions :

- l'amélioration de la qualité de l'eau distribuée : suivi analytique via le contrôle sanitaire et mise en place de solutions curatives via les dérogations sanitaires, notamment pour les UDI prioritaires

- la protection des ressources : mise en place des périmètres de protection via les arrêtés préfectoraux de DUP.

La planification de défense et de sécurité et gestion des crises sanitaires

Lors du premier semestre 2011, une mise à jour du plan iode départemental a été réalisée avec le recensement de l'ensemble des stocks d'iode disponibles sur les pharmacies du département.

Un travail de communication aux acteurs de cette nouvelle version était envisagé avant que la doctrine de ce dernier ne soit revue par circulaire interministérielle du 11 juillet 2011. Sur la base de cette dernière un travail régional, départemental et interservices a été engagé pour

décliner le dispositif de stockage et de distribution des comprimés d'iodure de potassium. La distribution dans le cadre de ce nouveau plan ne repose plus sur les pharmacies mais sur les ressources communales et sur la contribution des grossistes répartiteurs. Un travail avec ces différents acteurs a donc été initié lors du second semestre 2011 et se poursuit en 2012 pour finaliser les différents points du nouveau dispositif et a demandé un fort investissement de la DT77 de l'ARS en 2011. Par ailleurs, l'ARS a participé à 5 exercices de défense et sécurité et a organisé et coordonné le volet sanitaire des plans saisonniers (dispositifs hivernaux et canicule).

Quelques chiffres, qualité de l'eau

- 5 537 prélèvements et analyses effectués dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau destinée à la consommation humaine
- Non conformités microbiologiques : 22 analyses non conformes représentant 18 évènements sur 4 687 prélèvements
- Non conformités chimiques : 142 communes représentant 126 356 personnes (9,9 % de sa population)
- Restrictions d'usage : 41 communes (8 %) en restriction d'usage de l'eau pour les paramètres nitrates, pesticides, fluor et sélénium, représentant 31 285 personnes (2,46 %)
- 38 arrêtés préfectoraux dont 4 relatifs à la protection des captages
- 2 mises en demeure
- 5 inspections d'installations, 10 de périmètres de protection de captages
- 120 avis sanitaires

AUTRES DONNEES CHIFFREES

- **Eaux de loisirs (piscines et baignades):**
 - o 3305 analyses et prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire
 - o 237 dépassements de limites de qualité
 - o 44 évacuations immédiates et interdictions de baignade en piscines et 1 fermeture prolongée d'un site de baignade
 - o 10 avis sanitaires
 - o 17 inspections
- **Lutte contre les nuisances sonores :**
 - o 12 plaintes traitées
 - o 2 inspections de lieux diffusant de la musique amplifiée
- **Législation funéraire**
 - o 2 avis sanitaires sur chambres funéraires
 - o 1 avis sanitaire sur création d'un crématorium
- **Amiante**
 - o 1 plainte traitée
 - o 4 inspections
- **Déchets d'activités de soins à risques infectieux**
 - o 12 dossiers de déclaration d'installation de regroupement reçus (points d'apports volontaires)

L'offre sanitaire

En matière d'admission en soins psychiatriques sur décision du représentant de l'Etat, le Préfet s'appuie notamment sur l'expertise et les ressources de l'Agence régionale de santé Ile-de-France pour l'exercice de ses compétences dans les domaines suivants :

- aux hospitalisations sans consentement visées aux articles L.3211-1 à L.3214-5 du code de la santé publique;

- à la veille, à la sécurité et aux polices sanitaires ainsi qu'à la salubrité et à l'hygiène publique (protection contre les risques sanitaires liés à l'environnement, volet sanitaire des plans et programmes établis sous le contrôle du préfet de département, élaboration d'avis sanitaire...)

Les modalités d'organisation et de gestion des relations sont définies par protocole. En 2011, les services de l'ARS ont notamment apporté leur contribution au préfet sur les aspects suivants :

Les soins psychiatriques sous contrainte : les relations entre le DG de l'ARS IDF et le Préfet sont organisées dans le cadre d'un protocole dont la version en vigueur au 12 décembre 2011

l'ARS pour le compte du Préfet concernant procède d'une mise à jour tenant compte de la mise en œuvre de la loi du 5 juillet 2011 relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge.

Les soins psychiatriques sur décision du représentant de l'Etat : le nombre de mesures prises en 2011 est de 161, en baisse par rapport à 2010 (192) et à 2009 : (212). Sur ces 161 mesures, 52 concernent des personnes détenues atteintes de troubles mentaux qui ont été transférées des 2 centres de détention de Melun et Chauconin-Neufmontiers pour recevoir des soins à l'hôpital.

La loi du 5 juillet prévoit la saisine du Juge des Libertés et de la Détention pour toutes les mesures se prolongeant au-delà de 15 jours puis tous les 6 mois sous la forme d'une hospitalisation complète. Dans ce cadre, entre le 1^{er} août 2011, date d'application de la loi, et le 31 janvier 2012 :

- 60 saisines ont été rédigées par la DT de les 3 TGI (Melun, Meaux et Fontainebleau), dont :

- 37 saisines à 15 jours de l'admission du patient (12 pour Melun, 22 pour Meaux, 3 pour Fontainebleau)

- 11 saisines dans les 15 jours de la réintégration du patient suite à l'interruption d'un programme de soins (5 pour Melun, 4 pour Meaux, 2 pour Fontainebleau)

- 12 saisines à 6 mois à compter de l'admission dans le cadre des mesures transitoires (1 pour Melun, 8 pour Meaux, 3 pour Fontainebleau).

La commission départementale des soins psychiatriques : La DT de l'ARS assure le secrétariat de la commission. Dans ce cadre, en 2011, la CDSP s'est réunie à cinq reprises dans les locaux de l'ARS, 22 plaintes ont été examinées et ont fait l'objet d'une réponse personnalisée au plaignant.

Par ailleurs la CDSP a procédé à la visite des 6 centres hospitaliers accueillant des malades atteints de troubles mentaux désignés par le Directeur Général de l'ARS dans le département.

L'ETAT MODERNISE SON ACTION POUR UNE MEILLEURE QUALITE DE SERVICE

■ la simplification de la carte de l'intercommunalité : le schéma départemental de coopération intercommunale

L'intercommunalité est au cœur de la problématique du développement territorial puisque seules des collectivités fortes, intégrées, dotées d'une surface démographique et financière importante peuvent assurer une action publique locale efficace, tournée vers les enjeux de développement économique, d'aménagement du territoire, de service de proximité et de maîtrise budgétaire qui s'imposent aujourd'hui à toute la sphère publique.

Afin d'achever le processus de construction intercommunale, la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 a assigné pour mission à chaque préfet d'arrêter, avant le 31 décembre 2011, un schéma départemental de coopération intercommunale, respectant les objectifs suivants :

- le rattachement de l'ensemble des communes isolées à des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre

- la suppression des enclaves et discontinuités territoriales

- la constitution d'EPCI à fiscalité propre regroupant au moins 5.000 habitants

- une amélioration de la cohérence spatiale des EPCI à fiscalité propre au regard notamment du périmètre des unités urbaines, des bassins de vie et des SCOT et l'accroissement de la solidarité financière entre communes

- la réduction du nombre de syndicats de communes et le transfert de leurs compétences à des EPCI à fiscalité propre.

Pour la Seine-et-Marne, ces objectifs imposaient un projet de schéma ambitieux. En effet, malgré des progrès considérables réalisés dans la couverture intercommunale du département et la réduction du nombre des syndicats, la Seine-et-Marne se caractérisait toujours, au 1^{er} janvier 2011, par un morcellement du paysage intercommunal : elle arrivait en tête des départements, au plan national, pour le nombre de groupements de communes, (près de 400) et

comptait encore 56 communes isolées. L'élaboration du projet de schéma, la construction du document, la justification des scénarios d'évolution ont mobilisé les services de l'Etat (préfecture, DDT et DDFIP) jusqu'à sa présentation le 29 avril 2011 par le préfet à la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI : instance composée de représentants des communes et de leurs groupements, du conseil général et du conseil régional). Ensuite la procédure d'adoption du schéma a été mise en oeuvre, dans sa phase de coproduction avec les élus, en particulier ceux de la CDCI :

- transmission du projet initial à l'ensemble des communes et EPCI du département qui ont disposé de 3 mois pour donner leur avis ;
- recueil des avis, synthèse et transmission aux membres de la CDCI, avec le projet de schéma (environ 600 collectivités ont délibéré) ;
- organisation des réunions de la CDCI, les 21 octobre et 16 décembre 2011, pour examiner chacune des propositions du schéma et les modifier à la majorité des 2/3 de ses membres. 13 amendements ont ainsi été adoptés.

Le préfet a finalement pu arrêter définitivement le schéma départemental de la coopération intercommunale dans les délais requis, le 22 décembre 2011, pour mettre en œuvre les procédures qu'il contient à compter du 1^{er} janvier 2012, à savoir principalement :

Créations d'EPCI	Fusions d'EPCI	Extensions de périmètre d'EPCI	Dispositions relatives aux syndicats
2 CC*	4 CC*	11	Constitution d'un syndicat départemental unique de la distribution d'électricité

* CC : communautés de communes

Au final, le paysage intercommunal de la Seine-et-Marne, tel que le préfigure le schéma départemental de la coopération intercommunale est le suivant :

	Situation avant le schéma	Prescriptions du schéma
Communes isolées	56	0
Communautés de communes	35	33
Communautés d'agglomération	5	5
SAN	3	3
Total EPCI à fiscalité propre	43	41
Dont moins 5.000 habitants	1	0



■ une meilleure qualité de service

Dans un souci d'amélioration du service rendu à l'utilisateur, dans sa dimension « accueil », le Comité de Modernisation des Politiques Publiques (CMPP) a demandé le 26 novembre 2009 à la Direction Générale de la Modernisation de l'Etat (DGME), d'accompagner la mise en œuvre du référentiel MARIANNE, dans les services de l'Etat de 3 départements.

Il s'agissait de se conformer aux 19 engagements de service du référentiel MARIANNE en termes de qualité d'accueil du public, de délais de traitement et d'attente de l'utilisateur, de prise en considération de ses observations.

Devant le constat d'un réel « saut qualitatif » dans les départements « pilotes », le CMPP du 30 juin 2010 a fixé un objectif clair : "L'amélioration de l'accueil dans les services publics est une nécessité (...). D'ici fin 2011, l'ensemble des services de l'Etat accueillant du public devra se hisser aux standards de qualité du référentiel Marianne".

Le département de la Seine-et-Marne qui est engagé depuis longtemps dans la démarche qualité a saisi cette opportunité de mettre en

cohérence et d'harmoniser les pratiques entre des institutions différentes.

L'accélérateur Marianne a ainsi été déployé dans les 4 réseaux à fort enjeu en terme d'accueil du public que sont : Intérieur, Justice, Finances, Education Nationale.

La DGME a conçu cet accélérateur comme un moyen pour les agents de s'approprier ces changements en particulier par le biais d'ateliers participatifs.

En l'espace de 3 mois, 12 sites ont été accompagnés, 37 ateliers réalisés et 374 actions identifiées dont 197 achevées. Une amélioration sensible de tous les critères a pu être constatée comme le montre le graphe ci-dessous.

L'objectif étant de pérenniser ces acquis, le préfet a souhaité que l'ensemble de ses services (préfecture, sous-préfectures, DDT, DDPP, DDCS) puissent afficher le résultat de leurs efforts avec pour objectif la labellisation de tous ces sites et services.



ANNEXES

CONTROLE BUDGETAIRE ET DOTATIONS – PREFECTURE DE SEINE-ET-MARNE

Bilan Année 2011

Le département, réparti en 5 arrondissements, compte 43 cantons, 514 communes et 421 structures intercommunales actives. Les villes principales sont Chelles, Meaux, Melun, Fontainebleau, Coulommiers, Nemours, Provins et Torcy. La ville la plus peuplée du département est Chelles avec 51 035 habitants et la moins peuplée est Passy-sur-Seine avec 34 habitants. Ces chiffres permettent de mieux appréhender les disparités qui existent au sein du département entre des cantons très urbanisés et densifiés et des cantons ruraux avec une population plus éparse. Ce phénomène n'est pas sans incidence sur le contrôle budgétaire.

Le contrôle budgétaire est un contrôle spécifique (voir L1612-1 à L 1612-20 du CGCT) réalisé en liaison avec la Chambre Régionale des comptes d'Ile-de-France, qui

visent au respect des règles de bonne gestion applicables tant au niveau de l'élaboration

de ces actes qu'à celui de leur exécution. Il donne au préfet un pouvoir de substitution dans le respect des principes posés par la loi.

Le contrôle porte donc principalement sur les points suivants :

- date de vote et transmission du budget primitif,
- équilibre réel du budget (le contrôle le plus important), sincérité budgétaire,
- inscription et le mandatement des dépenses obligatoires,
- vote et équilibre du compte administratif.

Le contexte économique actuel, la volonté de mieux maîtriser les dépenses publiques, la pression médiatique renforcent la

nécessité d'un contrôle budgétaire efficient et efficace.

Le contrôle budgétaire requiert à cet effet une certaine technicité d'où l'importance d'une professionnalisation permanente de ses équipes spécialisées.

Chaque année est établie une liste des communes prioritaires à contrôler. Le choix a été fait de contrôler systématiquement les communes de plus de 3 000 habitants, celles inscrites en réseau d'alerte (réunion avec les services de la DDFIP), les sous-préfets ont la possibilité de choisir 1/3 des communes à inscrire sur la liste en tenant compte des problèmes dont ils ont eu connaissance dans le courant de l'année. Pour l'intercommunalité, le choix a été de contrôler prioritairement les SAN, les communautés d'agglomération, communautés de communes et certains

Plus de 3000 actes budgétaires (budgets primitifs et budgets annexes, comptes administratifs, budgets supplémentaires, décisions modificatives) sans compter les délibérations à caractère budgétaire sont contrôlés chaque année par l'équipe. Pour l'année 2012, plus de 413 lettres d'observations ont été envoyées aux collectivités et à leur EPCI, 28 saisines ont été adressées à la Chambre Régionale des Comptes, 6 règlements d'office du budget par le préfet ont été rendus (Chauffry, Nantouillet, St Hilliers, SI crèche du canton de Rozay-en-Brie, Courpalay et SI des écoles de Courpalay) sans compter les mises en demeure et mandatement d'office réalisés au cours de l'année 2011 (pas loin d'une vingtaine). Un travail de recensement des emprunts dits « toxiques » a également été mené en relation avec la DGCL du ministère de l'Intérieur. L'application « actes budgétaires » fait toujours l'objet d'une promotion particulière : il s'agit de la première année

d'expérimentation sur tout le territoire national. Pour l'instant très peu de communes participent à la démarche mais beaucoup ont manifesté leur intérêt. En outre, l'équipe du contrôle budgétaire remplit un rôle de conseil auprès des collectivités et EPCI et travaille en étroite collaboration avec les services de la DDFIP, les trésoreries locales et la Chambre Régionale des Comptes.

Les transferts financiers aux collectivités

Les aides au fonctionnement	550 730 196
Les aides à l'investissement	88 922 612
Les compensations financières	84 324 106
La péréquation	170 604 506
Dotations générales décentralisées	4 982 730
Total	890 996 746

La réforme de la taxe professionnelle

L'année 2011 est la mise en oeuvre de la réforme de la taxe professionnelle pour les collectivités.

Chaque collectivité bénéficie d'un mécanisme pérenne de garantie de ressources. Celui-ci assure la compensation entre les manques à gagner et les surcroûts de ressources occasionnés.

A ces mécanismes de garantie individuelle des ressources s'ajoute un renforcement des règles de péréquation « horizontale » applicables aux collectivités.

Recettes et Dépenses collectées et payées dans le département de Seine et Marne en 2011

En 2011 l'Etat a collecté dans le département de Seine et Marne environ 7,1 Mds € et en a dépensé un peu plus de 4 Mds €.

Les 7,1 Mds € de recettes, comprennent pour l'essentiel la taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) pour 3.1 Mds €, l'Impôt sur le revenu (IR) pour 1,2 Mds €, l'Impôt Société (IS) pour 500 M€, la Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers pour 700 M€. Par ailleurs, la Direction des Grandes Entreprises (DGE), organisme national de publiques (DGFIP), encaisse pour 900 M€ (TVA pour 800 M€ et 100 M € pour l'IS) au titre des impôts dûs par les grandes entreprises (environ 550 entreprises ayant un chiffre d'affaires supérieur à 500 M€ comme par exemple NESTLE France ou EURO DISNEY....

A ces recettes, s'ajoute la perception d'impôts pour le compte des collectivités locales (Taxe d'habitation, foncières et Contribution Fiscale des Entreprises (CFE, imposition remplaçant la Taxe

professionnelle) soit un peu plus de 1,7 Mds €.

En matière de dépenses (4 Mds €), l'Etat a versé près d' 1,8 Mds au titre des traitements et charges des fonctionnaires de l'Etat travaillant dans le département (31 764 ETPT dont 20 722 pour l'Education nationale) et près de 600 M€ au profit des pensionnés de retraite de l'Etat. Par ailleurs, l'Etat a versé 900 M€ au bénéfice des collectivités locales au titre des dotations et compensations fiscales prévues par la loi dont FCTVA, DGF et autres compensations fiscales. Enfin 116 M€ ont été payés par divers comptables assignataires pour le compte des directions départementales (DDCS 77, DDPP 77, DGFIP77, académie 77 et DDT77), ainsi que 114 M€ au titre de la PAC.

A noter que ces données n'incluent pas à ce stade les dépenses concernant la Justice, la Police et la direction des routes.

